

# Etude de cas

« Je remontais dans ma mémoire jusqu'à l'enfance, pour retrouver le sentiment d'une protection souveraine. Il n'est point de protection pour les hommes. Une fois homme, on vous laisse aller. »

Antoine de Saint-Exupéry.

**Question** : qu'est-ce que l'autorité parentale? Pourquoi est-elle nécessaire?



Dessin d'écolier, [ecole.taillecourt.over-blog.com](http://ecole.taillecourt.over-blog.com)

## Article 371-1 du Code Civil

L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant.

Elle appartient aux père et mère jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne.

Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité.

### AUTORISATION DE SORTIE SCOLAIRE

Intitulé de la sortie : .....

Date et horaires de la sortie : .....

Nom des accompagnateurs : .....

.....

#### ELEVE :

NOM..... Prénom.....

CLASSE : .....

#### RESPONSABLE LEGAL :

NOM..... Prénom.....

Je soussigné, responsable légal désigné ci-dessus, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise :

- 1 - l'enfant désigné ci-dessus à participer à cette sortie et à utiliser les transports jugés nécessaires par les accompagnateurs responsables.
- 2 - les accompagnateurs responsables à prendre toutes les décisions de soins, d'hospitalisation ou d'intervention chirurgicale en cas de nécessité constatée par un professionnel de la santé.
- 3 - les accompagnateurs responsables à prendre toute sanction justifiée par un comportement déplacé de l'élève.

Date et signature du responsable légal :  
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

## Exercice

- 1) Souligne la définition de l'autorité parentale. A qui appartient-elle? Dans quel but?
- 2) Qui doit signer une autorisation de sortie scolaire? Pourquoi? Fais le lien avec le 1er document.
- 3) Qu'est-ce qu'un « parent défaillant »? Quelle mesure la justice peut-elle prendre envers eux? Qui y participe? Quel est l'objectif?

## Un stage pour aider les parents « défaillants ou dépassés »

Le « stage à la parentalité » est un dispositif qui découle directement de la loi sur la délinquance de 2002. Il permet d'engager la responsabilité pénale des parents dans le cas où leurs enfants sont impliqués dans des actes délictueux.

Mais plutôt que de sanctionner les parents, la justice a fait le choix de mettre en place ce stage, destiné à les « mettre devant leurs responsabilités ». La procédure est simple. Lorsqu'un mineur est interpellé ou, par exemple, lorsque son établissement scolaire signale des absences répétées, ses parents sont immédiatement « mis dans la boucle ».

Ils sont eux aussi convoqués par les policiers ou les gendarmes pour donner un éclairage sur le climat familial. C'est à ce moment-là que les autorités peuvent se rendre compte si elles ont affaire à des parents dépassés ou à des parents qui se sont complètement désintéressés de leur rôle. Dans tous les cas, ce « stage de parentalité », mené par des intervenants pluridisciplinaires (psychologues, travailleurs familiaux, services sociaux), offre aux parents la possibilité de reprendre le train en marche.

Si les parents suivent le stage et si celui-ci porte ses fruits, les poursuites diligentées contre les parents seront alors mises de côté. Les séances de ce stage s'étalent sur une durée de quatre mois. Délégué du procureur, représentants de l'Education nationale et des municipalités, psychologue et éducateurs spécialisés interviendront au cours de ce stage, dont les premières séances devraient démarrer dans les deux prochains mois.

D'après les *Nouvelles Calédoniennes*, 11 juin 2010.

L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs donnés aux parents dans l'intérêt de l'enfant. Ceux-ci doivent assurer sa sécurité, son éducation, permettre son développement et protéger sa santé dans le respect dû à sa personne. Elle est partagée par le père et la mère (code civil). Les parents qui ne respectent pas ces droits et devoirs, peuvent être déchus de l'autorité parentale par décision judiciaire. Elle est alors confiée à un tiers (organisme d'aide à l'enfance) en fonction des intérêts de l'enfant.